



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-32862>

Département(s) de publication : **42**

Annonce n° **26-32862**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CHU ST ETIENNE

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : DMS2024-02 AO092

Description : Pour la fourniture de Dispositifs Médicaux Stériles à usage unique pour : *Casaque, drapage opératoire, compresse, instrument, cupule, tampon, set, pansement tous types, thérapie par pression négative, brosse chirurgicale, immobilisation, contention / compression, maintien. *Dialyse, aphérèse, immunophérèse *Biberon, lacs suspenseurs, dispositifs médicaux non implantables : médecine, chirurgie, électrophysiologie, radiologie, angioplastie, coronarographie. *Dispositifs médicaux implantables toutes spécialités

Identifiant de la procédure : 508f8bb0-7424-4f92-b7cd-ee10ee4dc718

Identifiant interne : DMS2024-02 AO092

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33141110 Pansements

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : 325 IMPLANT ARTICULAIRE HANCHE

Description : 325 IMPLANT ARTICULAIRE HANCHE

Identifiant interne : LOT 325

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 16/05/2025

Durée : 44 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.

Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : 115 HOUSSE STERILE POUR BACS DE DECONTAMINATION

Description : 115 HOUSSE STERILE POUR BACS DE DECONTAMINATION

Identifiant interne : LOT 115

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : 161 SET TOILETTE STERILE

Description : 161 SET TOILETTE STERILE

Identifiant interne : LOT 161

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33141110 Pansements

5.1.2 **Lieu d'exécution**

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 **Durée estimée**

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 **Informations générales**

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 **Critères d'attribution**

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en

place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infirmité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : 196 COMPRESSE NON ADHERENTE STERILE

Description : 196 COMPRESSE NON ADHERENTE STERILE

Identifiant interne : LOT 196

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : 206 MECHE GAZE ORX STERILE

Description : 206 MECHE GAZE ORX STERILE

Identifiant interne : LOT 206

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice 4 /151 administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accordcadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice

administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : 126 DISPOSITIF STERILE DE PROTECTION DE LA CAMERA

Description : 126 DISPOSITIF STERILE DE PROTECTION DE LA CAMERA

Identifiant interne : LOT 126

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable

(environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : 200 TAMPON GELATINE RESORBABLE

Description : 200 TAMPON GELATINE RESORBABLE

Identifiant interne : LOT 200

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte

détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0008

Titre : 201 TAMPON GELATINE RESORBABLE

Description : 201 TAMPON GELATINE RESORBABLE

Identifiant interne : LOT 201

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.

Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0009

Titre : 283 SOLUTION VERROU ANTICOAGULANTE DE CITRATE DE SODIUM A 30% - 5ML

Description : 283 SOLUTION VERROU ANTICOAGULANTE DE CITRATE DE SODIUM A 30% - 5ML

Identifiant interne : LOT 283

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0010

Titre : 232 THERAPIE PAR PRESSION NEGATIVE MANUELLE ENDOLUMINALE DES FUITES ANASTOMOTIQUES

Description : 232 THERAPIE PAR PRESSION NEGATIVE MANUELLE ENDOLUMINALE DES FUITES ANASTOMOTIQUES

Identifiant interne : LOT 232

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en

place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infirmité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0011

Titre : 242 BANDE PLATRE IMMOBILISATION

Description : 242 BANDE PLATRE IMMOBILISATION

Identifiant interne : LOT 242

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0012

Titre : 243 BANDE RESINE IMMOBILISATION SANS FIBRE DE VERRE

Description : 243 BANDE RESINE IMMOBILISATION SANS FIBRE DE VERRE

Identifiant interne : LOT 243

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice 4 /151 administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accordcadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice

administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0013

Titre : 244 BANDE RESINE SEMI-RIGIDE DE CONTENTION

Description : 244 BANDE RESINE SEMI-RIGIDE DE CONTENTION

Identifiant interne : LOT 244

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable

(environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infirmité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0014

Titre : 245 BANDE MOUSSE POLYURETHANE

Description : 245 BANDE MOUSSE POLYURETHANE

Identifiant interne : LOT 245

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte

détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0015

Titre : 246 FILM ADHESIF PROTECTEUR CUTANE PRESENTATION SPRAY

Description : 246 FILM ADHESIF PROTECTEUR CUTANE PRESENTATION SPRAY

Identifiant interne : LOT 246

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.

Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0016

Titre : 249 SYSTÈME DE TRACTION DU MEMBRE INFERIEUR

Description : 249 SYSTÈME DE TRACTION DU MEMBRE INFERIEUR

Identifiant interne : LOT 249

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0017

Titre : 250 BANDE ADHESIVE ELASTIQUE DE CONTENTION SUPPORT TISSE

Description : 250 BANDE ADHESIVE ELASTIQUE DE CONTENTION SUPPORT TISSE

Identifiant interne : LOT 250

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en

place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infirmité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0018

Titre : 71 TROUSSE OPERATOIRE OPHTALMOLOGIE LASER FEMTO COMPOSITE

Description : 71 TROUSSE OPERATOIRE OPHTALMOLOGIE LASER FEMTO COMPOSITE

Identifiant interne : LOT 71

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0019

Titre : 205 COQUE UNIVERSELLE PROTECTION OPHTALMIQUE STERILE

Description : 205 COQUE UNIVERSELLE PROTECTION OPHTALMIQUE STERILE

Identifiant interne : LOT 205

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice 4 /151 administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accordcadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice

administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0020

Titre : 118 HOUSSE MICROSCOPE CARL ZEISS

Description : 118 HOUSSE MICROSCOPE CARL ZEISS

Identifiant interne : LOT 118

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable

(environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0021

Titre : 121 HOUSSE / GAINÉ STERILE POUR NASOFIBROSCOPE ADULTE

Description : 121 HOUSSE / GAINÉ STERILE POUR NASOFIBROSCOPE ADULTE

Identifiant interne : LOT 121

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte

détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0022

Titre : 198 TAMPON OTOLOGIQUE AVEC CANAL D'AERATION

Description : 198 TAMPON OTOLOGIQUE AVEC CANAL D'AERATION

Identifiant interne : LOT 198

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.

Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0023

Titre : 220 PANSEMENT HYDROCOLLOIDE

Description : 220 PANSEMENT HYDROCOLLOIDE

Identifiant interne : LOT 220

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0024

Titre : 221 PANSEMENT HYDROCOLLOIDE FORME ADAPTEE

Description : 221 PANSEMENT HYDROCOLLOIDE FORME ADAPTEE

Identifiant interne : LOT 221

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en

place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infirmité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0025

Titre : 116 COUVRE POIGNEE SCIALYTIQUE

Description : 116 COUVRE POIGNEE SCIALYTIQUE

Identifiant interne : LOT 116

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0026

Titre : 218 PANSEMENT FIBRE

Description : 218 PANSEMENT FIBRE

Identifiant interne : LOT 218

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice 4 /151 administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accordcadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice

administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0027

Titre : 219 MECHE FIBRE

Description : 219 MECHE FIBRE

Identifiant interne : LOT 219

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable

(environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infirmité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0028

Titre : 279 PERFUSEUR POUR POCHE SOUPLE

Description : 279 PERFUSEUR POUR POCHE SOUPLE

Identifiant interne : LOT 279

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte

détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0029

Titre : 123 HOUSSE CAMERA DIMENSIONS APPROCHEES 18X245CM AVEC DISPOSITIF DE COUPLAGE MULTIENDOSCOPE

Description : 123 HOUSSE CAMERA DIMENSIONS APPROCHEES 18X245CM AVEC DISPOSITIF DE COUPLAGE MULTIENDOSCOPE

Identifiant interne : LOT 123

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité

intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0030

Titre : 125 HOUSSE COMPATIBLE AVEC LE SYSTÈME D'IMAGERIE PEROPERATOIRE O-ARM MEDTRONIC POUR NEUROCHIRURGIE

Description : 125 HOUSSE COMPATIBLE AVEC LE SYSTÈME D'IMAGERIE PEROPERATOIRE O-ARM MEDTRONIC POUR NEUROCHIRURGIE

Identifiant interne : LOT 125

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite

ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0031

Titre : 128 HOUSSE DE PROTECTION SONDE ECHOGRAPHIE ENDOCAVITAIRE / ENDOVAGINALE

Description : 128 HOUSSE DE PROTECTION SONDE ECHOGRAPHIE ENDOCAVITAIRE / ENDOVAGINALE

Identifiant interne : LOT 128

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la

prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0032

Titre : 129 HOUSSE DE PROTECTION STERILE SONDE ECHOGRAPHIE AVEC GUIDE AIGUILLE DE BIOPSIE INTEGRE

Description : 129 HOUSSE DE PROTECTION STERILE SONDE ECHOGRAPHIE AVEC GUIDE AIGUILLE DE BIOPSIE INTEGRE

Identifiant interne : LOT 129

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi

que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0033

Titre : 131 HOUSSE DE PROTECTION STERILE SONDE ECHOGRAPHIE CARDIAQUE

Description : 131 HOUSSE DE PROTECTION STERILE SONDE ECHOGRAPHIE CARDIAQUE

Identifiant interne : LOT 131

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0034

Titre : 132 HOUSSE STERILE POUR ECRAN AVEC DECOUPE ANATOMIQUE

Description : 132 HOUSSE STERILE POUR ECRAN AVEC DECOUPE ANATOMIQUE

Identifiant interne : LOT 132

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services
Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0035

Titre : 267 DIALYSEUR A MEMBRANE TRES HAUTE PERMEABILITE ET HAUTE HEMOCOMPATIBILITE

Description : 267 DIALYSEUR A MEMBRANE TRES HAUTE PERMEABILITE ET HAUTE HEMOCOMPATIBILITE

Identifiant interne : LOT 267

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale

concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0036

Titre : 271 GENERATEUR FRESENIUS 5008 ET 6008

Description : 271 GENERATEUR FRESENIUS 5008 ET 6008

Identifiant interne : LOT 271

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services
Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0037

Titre : 281 INVERSEUR DE FLUX SANGUIN POUR MESURE DE DEBIT DE FISTULE

Description : 281 INVERSEUR DE FLUX SANGUIN POUR MESURE DE DEBIT DE FISTULE

Identifiant interne : LOT 281

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite

ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0038

Titre : 188 PINCE DE PREHENSION METALLIQUE BENGOLEA USAGE UNIQUE STERILE

Description : 188 PINCE DE PREHENSION METALLIQUE BENGOLEA USAGE UNIQUE STERILE

Identifiant interne : LOT 188

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en

conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0039

Titre : 135 POCHE RECUEIL PLASTIQUE

Description : 135 POCHE RECUEIL PLASTIQUE

Identifiant interne : LOT 135

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0040

Titre : 157 SET DE PERFUSION POUR CHAMBRE IMPLANTABLE

Description : 157 SET DE PERFUSION POUR CHAMBRE IMPLANTABLE

Identifiant interne : LOT 157

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :**Type :** Qualité**Nom :** Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services**Description :** Intérêt thérapeutique et technique**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)**Nombre critère d'attribution :** 58**Critère :****Type :** Coût**Description :** Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)**Nombre critère d'attribution :** 40**Critère :****Type :** Qualité**Description :** Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, valeur exacte)**Nombre critère d'attribution :** 2**5.1.15 Techniques****Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Lyon**Informations relatives aux délais de recours :** Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice4 /151 administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'

accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0041

Titre : 158 SET DE RINCAGE CHAMBRE IMPLANTABLE

Description : 158 SET DE RINCAGE CHAMBRE IMPLANTABLE

Identifiant interne : LOT 158

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place

par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0042

Titre : 229 CICATRISATION ASSISTEE PAR PRESSION NEGATIVE

Description : 229 CICATRISATION ASSISTEE PAR PRESSION NEGATIVE

Identifiant interne : LOT 229

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein

contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0043

Titre : 236 SERVIETTE HYGIENIQUE DIMENSIONS APPROCHEES 22 x 9 CM

Description : 236 SERVIETTE HYGIENIQUE DIMENSIONS APPROCHEES 22 x 9 CM

Identifiant interne : LOT 236

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés

comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0044

Titre : 256 BANDE FIXATION EXTENSIBLE ET COHESIVE

Description : 256 BANDE FIXATION EXTENSIBLE ET COHESIVE

Identifiant interne : LOT 256

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi

que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0045

Titre : 263 SET A PANSEMENT POUR BRANCHEMENT / DEBRANCHEMENT SUR CATHETER EN DIALYSE

Description : 263 SET A PANSEMENT POUR BRANCHEMENT / DEBRANCHEMENT SUR CATHETER EN DIALYSE

Identifiant interne : LOT 263

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en

place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infirmité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0046

Titre : 264 SET A PANSEMENT POUR BRANCHEMENT / DEBRANCHEMENT EN DIALYSE

Description : 264 SET A PANSEMENT POUR BRANCHEMENT / DEBRANCHEMENT EN DIALYSE

Identifiant interne : LOT 264

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0047

Titre : 266 SET A PANSEMENT POUR BRANCHEMENT / DEBRANCHEMENT SUR CATHETER EN DIALYSE

Description : 266 SET A PANSEMENT POUR BRANCHEMENT / DEBRANCHEMENT SUR CATHETER EN DIALYSE

Identifiant interne : LOT 266

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice4

/151 administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0048

Titre : 280 RACCORD EN Y POUR UNIPONCTION

Description : 280 RACCORD EN Y POUR UNIPONCTION

Identifiant interne : LOT 280

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services
Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0049

Titre : 284 CATHETER CENTRAL HEMODIALYSE 1 VOIE EN SILICONE RADIOOPAQUE TOUS DIAMETRES

Description : 284 CATHETER CENTRAL HEMODIALYSE 1 VOIE EN SILICONE RADIOOPAQUE TOUS DIAMETRES

Identifiant interne : LOT 284

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.
Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et

de son étiquetage jugé sur : o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'

accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0050

Titre : 287 CATHETER CENTRAL HEMODIALYSE 2 VOIES 14FR LONG TERME RADIOOPAQUE

Description : 287 CATHETER CENTRAL HEMODIALYSE 2 VOIES 14FR LONG TERME RADIOOPAQUE

Identifiant interne : LOT 287

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Qualité

Nom : Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Description : Intérêt thérapeutique et technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 %
o Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 %
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)
o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 23,000,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ADLER ORTHO France

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 325

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 72,927.75 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253028 ADLER ORTHO FRANCE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 16/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : AUBIN

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 115 AUBIN

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 1,860 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253029 AUBIN

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : AUBIN

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 161 AUBIN

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 30,230.72 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253029 AUBIN

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : AUBIN

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 196 AUBIN

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 8,318.2 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253029 AUBIN

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : AUBIN

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 206 AUBIN

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0005

Valeur de l'offre : 3,002 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253029 AUBIN

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : B. BRAUN MEDICAL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 126 BBRAUN MEDICAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0006

Valeur de l'offre : 5,600 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253030_BBRAUN MEDICAL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0007

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRE BENEWMEDICAL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 200 BENEWMEDICAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0007

Valeur de l'offre : 5,198 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253031_BENEW MEDICAL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0008

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRE BENEWMEDICAL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 201 BENEW MEDICAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0008

Valeur de l'offre : 10,275 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253031_BENEW MEDICAL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0009

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BERNAS MEDICAL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 283 BERNAS MEDICAL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0009

Valeur de l'offre : 12,900 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253032_BERNAS MEDICAL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0010

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BOSTON SCIENTIFIC S.A.S.

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 232 BOSTON SCIENTIFIC

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0010

Valeur de l'offre : 25,377.92 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253033_BOSTON SCIENTIFIC

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0011

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BSN RADIANTE

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 242 BSN RADIANTE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0011

Valeur de l'offre : 85,227.48 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253034_BSN RADIANTE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0012

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BSN RADIANTE

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 243 BSN RADIANTE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0012

Valeur de l'offre : 234,161.08 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253034_BSN RADIANTE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0013

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BSN RADIANTE

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 244 BSN RADIANTE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0013

Valeur de l'offre : 4,292.28 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253034_BSN RADIANTE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0014

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BSN RADIANTE

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 245 BSN RADIANTE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0014

Valeur de l'offre : 5,263.4 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253034_BSN RADIANTE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0015

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BSN RADIANTE

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 246 BSN RADIANTE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0015

Valeur de l'offre : 725.36 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253034_BSN RADIANTE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0016

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BSN RADIANTE

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 249 BSN RADIANTE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0016

Valeur de l'offre : 11,614.4 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253034_BSN RADIANTE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0017

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BSN RADIANTE

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 250 BSN RADIANTE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0017

Valeur de l'offre : 152,658.88 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253034_BSN RADIANTE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0018

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BVI France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 71 BVI FRANCE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0018

Valeur de l'offre : 14,320 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253035_BVI FRANCE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0019

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : BVI France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 205 BVI FRANCE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0019

Valeur de l'offre : 2,675 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253035_BVI FRANCE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0020

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Carl Zeiss Meditec France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT118 CARL ZEISS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0020

Valeur de l'offre : 41,080 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253036 CARL ZEISS MEDITEC FR

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0021

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : COLLIN

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 121 COLLIN

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0021

Valeur de l'offre : 151,143 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253037_COLLIN MEDICAL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 19/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0022

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : COLLIN

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 198 COLLIN

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0022

Valeur de l'offre : 2,549.8 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253037_COLLIN MEDICAL

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 19/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0023

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES COLOPLAST

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 220 COLOPLAST

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0023

Valeur de l'offre : 81,080.8 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253038_COLOPLAST

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0024

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES COLOPLAST

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 221 COLOPLAST

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0024

Valeur de l'offre : 21,562.6 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253038_COLOPLAST

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0025

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CONTROLE GRAPHIQUE SA

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 116 CONTROLE GRAPHIQUE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0025

Valeur de l'offre : 43,560 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253039_CONTROLE GRAPHIQUE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 10

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0026

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CONVATEC LABORATOIRES

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 218 CONVATEC LABORATOIRES

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0026

Valeur de l'offre : 38,688 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253040_CONVATEC LABORATOIRES

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0027

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CONVATEC LABORATOIRES

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 219 CONVATEC LABORATOIRES

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0027

Valeur de l'offre : 31,830 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253040_CONVATEC LABORATOIRES

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0028

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : DORAN

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 279 DORAN

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0028

Valeur de l'offre : 9,024 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253041_DORAN

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0029

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : EURO DIFFUSION MEDICALE (S.A.S.)

Offre :

Identifiant de l'offre : offre lot 123 EURO DIFFUSION MEDICAL (EDM)

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0029

Valeur de l'offre : 1,086 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253042 EURO DIFFUSION MEDICAL (EDM)

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0030

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : EURO DIFFUSION MEDICALE (S.A.S.)

Offre :

Identifiant de l'offre : offre lot 125 EURO DIFFUSION MEDICAL (EDM)

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0030

Valeur de l'offre : 3,102 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253042 EURO DIFFUSION MEDICAL (EDM)

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0031

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : EURO DIFFUSION MEDICALE (S.A.S.)

Offre :

Identifiant de l'offre : offre lot 128 EURO DIFFUSION MEDICAL (EDM)

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0031

Valeur de l'offre : 7,410 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253042 EURO DIFFUSION MEDICAL (EDM)

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0032

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : EURO DIFFUSION MEDICALE (S.A.S.)

Offre :

Identifiant de l'offre : offre lot 129 EURO DIFFUSION MEDICAL (EDM)

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0032

Valeur de l'offre : 10,841.6 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253042 EURO DIFFUSION MEDICAL (EDM)

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0033

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : EURO DIFFUSION MEDICALE (S.A.S.)

Offre :

Identifiant de l'offre : offre lot 131 EURO DIFFUSION MEDICAL (EDM)

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0033

Valeur de l'offre : 102,912 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253042 EURO DIFFUSION MEDICAL (EDM)

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0034

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : EURO DIFFUSION MEDICALE (S.A.S.)

Offre :

Identifiant de l'offre : offre lot 132 EURO DIFFUSION MEDICAL (EDM)

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0034

Valeur de l'offre : 2,796 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253042 EURO DIFFUSION MEDICAL (EDM)

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0035

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : FRESENIUS MEDICAL CARE FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 267 FRESENIUS MEDICAL CARE FRANCE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0035

Valeur de l'offre : 946,560 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253043 FRESENIUS MEDICAL CARE FRANCE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0036

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : FRESENIUS MEDICAL CARE FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 271 FRESENIUS MEDICAL CARE FRANCE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0036

Valeur de l'offre : 767,853.8 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253043 FRESENIUS MEDICAL CARE FRANCE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0037

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : FRESENIUS MEDICAL CARE FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 281 FRESENIUS MEDICAL CARE FRANCE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0037

Valeur de l'offre : 8,400 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253043 FRESENIUS MEDICAL CARE FRANCE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0038

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : GYNEAS - LABORATOIRE

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 188 GYNEAS - LABORATOIRE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0038

Valeur de l'offre : 264 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253044 GYNEAS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0039

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE 135 HARTMANN LABORATOIRE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0039

Valeur de l'offre : 1,692.36 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253045 HARTMANN LABO

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0040

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 157 HARTMANN LABORATOIRE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0040

Valeur de l'offre : 19,093.8 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253045 HARTMANN LABO

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0041

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 158 HARTMANN LABORATOIRE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0041

Valeur de l'offre : 2,573 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253045 HARTMANN LABO

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0042

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 229 HARTMANN LABORATOIRE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0042

Valeur de l'offre : 303,076.16 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253045 HARTMANN LABO

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0043

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE 236 HARTMANN LABORATOIRE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0043

Valeur de l'offre : 4,082.6 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253045 HARTMANN LABO

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0044

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 256 HARTMANN LABORATOIRE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0044

Valeur de l'offre : 622.92 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253045 HARTMANN LABO

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0045

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : HEMODIA SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 263 HEMODIA S.A.S

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0045

Valeur de l'offre : 72,076 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253046 HEMODIA SAS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0046

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : HEMODIA SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 264 HEMODIA S.A.S

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0046

Valeur de l'offre : 76,800 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253046 HEMODIA SAS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0047

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : HEMODIA SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 266 HEMODIA S.A.S

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0047

Valeur de l'offre : 48,300 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253046 HEMODIA SAS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0048

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : HEMOTECH

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 280 HEMOTECH

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0048

Valeur de l'offre : 2,268 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253047 HEMOTECH

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0049

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : HEMOTECH

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 284 HEMOTECH

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0049

Valeur de l'offre : 3,600 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253047 HEMOTECH

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0050

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : HEMOTECH

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 287 HEMOTECH

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0050

Valeur de l'offre : 18,800 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253047 HEMOTECH

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 01/07/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CHU ST ETIENNE

Numéro d'enregistrement : 26420030400808

Ville : SAINT ETIENNE

Code postal : 42055

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Adresse électronique : laurence.vetard@chu-st-etienne.fr

Téléphone : 2477127915

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Lyon

Numéro d'enregistrement : 176900058

Ville : LYON

Code postal : 69433

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Téléphone : 0478141010

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : ADLER ORTHO France

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 49341930300034

Ville : MEYREUIL

Code postal : 13590

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : ADV@adlerortho.fr

Téléphone : 0442900753

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0004

Nom officiel : AUBIN

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 84976833800022

Ville : BRIGNAIS

Code postal : 69530

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : commercial@aubinmedical.fr

Téléphone : 0472643752

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002, LOT-0003, LOT-0004, LOT-0005

8.1 ORG-0005

Nom officiel : B. BRAUN MEDICAL

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 56205085600235

Ville : SAINT CLOUD

Code postal : 92210

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Adresse électronique : service.marches@bbraun.com

Téléphone : 0141105300

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0006

8.1 ORG-0006

Nom officiel : LABORATOIRE BENEWMEDICAL

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 34517003900043

Ville : MELESSE

Code postal : 35520

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Adresse électronique : contact@benewmedical.fr

Téléphone : 0299689393

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0007, LOT-0008

8.1 ORG-0007

Nom officiel : BERNAS MEDICAL

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 58201890900058

Ville : PARIS

Code postal : 75018

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : ao@bernas-medical.com

Téléphone : 0153414141

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0009

8.1 ORG-0008

Nom officiel : BOSTON SCIENTIFIC S.A.S.

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 32993824500076

Ville : VOISINS LE BRETONNEUX

Code postal : 78960

Subdivision pays (NUTS) : Yvelines (FR103)

Pays : France

Adresse électronique : francesrvdesmarches@bsci.com

Téléphone : 0139304959

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0010

8.1 ORG-0009

Nom officiel : BSN RADIANTE

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 65288051900036

Ville : LE MANS

Code postal : 72058

Subdivision pays (NUTS) : Sarthe (FRG04)

Pays : France

Adresse électronique : servicemarches@essity.com

Téléphone : 0243834000

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0011, LOT-0012, LOT-0013, LOT-0014, LOT-0015, LOT-0016, LOT-0017

8.1 ORG-0010

Nom officiel : BVI France SAS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 42922718400059

Ville : TOULOUSE

Code postal : 31100

Subdivision pays (NUTS) : Haute-Garonne (FRJ23)

Pays : France

Adresse électronique : cmarches@bvimedical.com

Téléphone : 0561544994

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0018, LOT-0019

8.1 ORG-0011

Nom officiel : Carl Zeiss Meditec France SAS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 42952728600075

Ville : LA ROCHELLE

Code postal : 17053

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

Adresse électronique : commandesdmi@zeiss.com

Téléphone : 0134802186

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0020

8.1 ORG-0012

Nom officiel : COLLIN

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 42895552000039

Ville : BAGNEUX

Code postal : 92227

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Adresse électronique : info@collinmedical.fr

Téléphone : 0149080888

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0021, LOT-0022

8.1 ORG-0013

Nom officiel : LABORATOIRES COLOPLAST

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 31232836200081

Ville : FONTENAY SOUS BOIS

Code postal : 94120

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Adresse électronique : fr_marches@coloplast.com

Téléphone : 0156631700

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0023, LOT-0024

8.1 ORG-0014

Nom officiel : CONTROLE GRAPHIQUE SA

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 77570245900048

Ville : BRIE COMTE ROBERT

Code postal : 77170

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Adresse électronique : reception.marche@controle-graphique.fr

Téléphone : 0164050575

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0025

8.1 ORG-0015

Nom officiel : CONVATEC LABORATOIRES

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 31820925100095

Ville : LA GARENNE-COLOMBES

Code postal : 92250

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Adresse électronique : fr.serviceclient@convatec.com

Téléphone : 0156471800

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0026, LOT-0027

8.1 ORG-0016

Nom officiel : DORAN

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 40091691200027

Ville : TOUSSIEU

Code postal : 69780

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : cbuisson@doran-int.com

Téléphone : 0472481490

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0028

8.1 ORG-0017

Nom officiel : EURO DIFFUSION MEDICALE (S.A.S.)

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 34056125700049

Ville : DOMONT

Code postal : 95330

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Adresse électronique : marches@edm-imaging.com

Téléphone : 0130118300

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0029, LOT-0030, LOT-0031, LOT-0032, LOT-0033, LOT-0034

8.1 ORG-0018

Nom officiel : FRESENIUS MEDICAL CARE FRANCE SAS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 65202528900099

Ville : FRESNES

Code postal : 94832

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Adresse électronique : service.marches@freseniusmedicalcare.com

Téléphone : 0149847800

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0035, LOT-0036, LOT-0037

8.1 ORG-0019

Nom officiel : GYNEAS - LABORATOIRE

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 42808111100034

Ville : ASNIERES SUR SEINE

Code postal : 92600

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Adresse électronique : hospital@gyneas.com

Téléphone : 0142039672

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0038

8.1 ORG-0020

Nom officiel : LABORATOIRES PAUL HARTMANN SARL

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 32515803800035

Ville : CHATENOIS

Code postal : 67730

Subdivision pays (NUTS) : Bas-Rhin (FRF11)

Pays : France

Adresse électronique : servicedesmarches@hartmann.info

Téléphone : 0388824343

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0039, LOT-0040, LOT-0041, LOT-0042, LOT-0043, LOT-0044

8.1 ORG-0021

Nom officiel : HEMODIA SAS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 33177216000049

Ville : LABEGE

Code postal : 31670

Subdivision pays (NUTS) : Haute-Garonne (FRJ23)

Pays : France

Adresse électronique : hemodia@hemodia.com

Téléphone : 0561007181

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0045, LOT-0046, LOT-0047

8.1 ORG-0022

Nom officiel : HEMOTECH

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 34821460200024

Ville : RAMONVILLE SAINT AGNE

Code postal : 31522

Subdivision pays (NUTS) : Haute-Garonne (FRJ23)

Pays : France

Adresse électronique : servicemarches@hemotech.fr

Téléphone : 0561752727

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0048, LOT-0049, LOT-0050

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 491f3a1e-d812-45d5-b110-7fc827dd7c81 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 31/03/2026 à 10:46

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/03/2026